



La redynamisation de certaines petites gares wallonnes par la création d'Espaces Multi-Services (EMS)

Afin de donner un nouveau souffle à vingt-trois petites gares de Wallonie, le Groupe SNCB et les autorités de tutelle décident, début juillet 2005, de leur offrir la possibilité d'être réaménagées en Espaces Multi-Services (EMS). C'est le début d'un accord de collaboration entre les pouvoirs publics fédéral et régional wallon, avec la participation active du Groupe SNCB. Les communes concernées ont la possibilité d'investir les lieux pour y implanter un projet qui garantit une activité en gare. Le Groupe SNCB, de son côté, reste propriétaire du bâtiment et continue à desservir l'arrêt.

Pour rappel...

Afin de préserver le patrimoine ferroviaire et d'enrayer le phénomène d'insécurité, une solution est très vite apparue pour une vingtaine de gares rurales wallonnes, engageant la responsabilité de trois partenaires, à savoir le Groupe SNCB, l'autorité communale et la Région Wallonne. C'est l'Accord de Melreux, signé le 5 janvier 2005, dans la commune de Hotton par les Ministres fédéral Johan Vande Lanotte et régional Philippe Courard, avec la collaboration du Groupe ferroviaire.

Garantir la desserte de l'arrêt, une présence humaine et des activités sur le site

La déclaration commune de Melreux portant sur la création d'Espaces Multi-Services dans 23 gares rurales wallonnes a pour objectif d'augmenter l'attractivité de ces lieux par la mise en place de nouveaux services tout en continuant à desservir la gare : les trains s'y arrêteront comme par le passé, l'affichage sera amélioré et la sonorisation des quais renforcée et commandée à distance, 24h/24. Des abris permettant aux voyageurs de se protéger en cas d'intempéries seront placés sur les quais dans les gares non équipées à ce jour. En outre, la salle d'attente sera accessible au minimum pendant la pointe matinale les jours ouvrables.

Chaque projet se fait sur base volontaire et implique un partenariat entre le Groupe SNCB, l'Autorité communale concernée et la Région wallonne. Chacun des projets retenus engage aussi la responsabilité des trois partenaires .



- le Groupe SNCB : met à disposition le bâtiment de gare pour la somme symbolique d'un euro pour une durée de six ans dans le cadre d'un contrat d'occupation. Le Groupe assure et garantit aux clients, de manière directe ou indirecte, l'information en gare ainsi que les services minimums (desserte de l'arrêt, sonorisation, affichage, promotion des canaux de vente alternatifs, abris de quais).
- la commune: donne aux clients SNCB accès à une salle d'attente confortable, en concordance avec les horaires d'ouverture. En parallèle, elle investit les lieux pour y concevoir, gérer et coordonner l'Espace Multi-Services en accord avec les partenaires publics et privés qu'elle accueille sur le site.
- la Région wallonne : veille au bon déroulement de chaque projet et aide les autorités communales dans leurs démarches afin que le projet puisse être développé de manière optimale.

Pour financer l'ensemble des projets et permettre aux communes intéressées de réaliser leur projet d'occupation de la gare, la Région Wallonne a prévu un montant global de 1,25 million € pour l'année 2005. Le coût de chacun des projets sera examiné au cas par cas. Ce montant permettra aux communes d'effectuer les travaux d'aménagements en vue d'une nouvelle affectation : service population, centrale de mobilité, centre de formation TIC, Police, accueil petite enfance, ...

Chaque commune était invitée à rentrer un projet « EMS » pour fin février 2005. Sur les 23 communes wallonnes concernées, 21 ont rentré un dossier de candidature pour réaffecter les locaux en Espace Multi-Services. Un groupe de travail, composé du Groupe SNCB et du Cabinet Courard, s'est rendu dans chacune des gares candidates pour rencontrer les autorités locales.

Dans une dizaine de gares, le projet a été avalisé tant par la Région wallonne que par le Groupe SNCB. Pour ces gares, les EMS pourront être créés dès le 1^{er} juillet 2005. Une évaluation aura lieu un an après le début des activités.

Pour d'autres gares, un projet est en cours d'élaboration et selon la configuration des lieux et les possibilités techniques, un espace multi-services sera réalisé dans une phase ultérieure.

Enfin, pour 2 gares, aucune initiative n'a été prise à ce jour.



La première convention portant sur la création d'un Espace Multi-Services sera signée le 29 juin 2005 en gare de Frameries.

En annexe, la situation des différents projets EMS au 22 juin 2005

Contacts presse :

- David GRASSO, porte-parole du Ministre Philippe Courard :
081/ 23.47.07 ou david.grasso@gov.wallonie.be
- Anne WOYGNET ou Philippe THILS, porte-parole SNCB-Holding :
02/526.37.30 ou servicedepresse@b-holding.be